



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

NE

1. Débitrice: **D.SIGN Sàrl**, Faubourg de l'Hôpital 11,  
2000 Neuchâtel
2. Déclaration de faillite: 24.09.2013
3. Suspension de faillite: 30.01.2014
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 03.03.2014
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

**Indication:** La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But : conseil, étude et réalisation d'aménagement intérieurs.

Si aucune avance de frais n'est effectuée, chaque créancier gagiste peut, dans un délai de 20 jours dès la publication, exiger de l'office la réalisation de son gage (droit de rétention) conformément à l'art. 230 a LP.

Office des faillites  
2053 Cernier

01339929

